



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir du nucléaire et de la centrale de Gravelines

Question écrite n° 990

Texte de la question

M. Christian Hutin interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'avenir du centre de production nucléaire de Gravelines. En effet, les différentes annonces concernant la réduction de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique français créent de nombreuses interrogations industrielles ainsi qu'au niveau de l'emploi. Il est envisagé la fermeture d'une "tranche", c'est-à-dire de deux réacteurs d'une puissance de 930 mégawatts chacun sur le site de Gravelines. C'est l'ensemble de l'économie dunkerquoise et de la région des Hauts-de-France qui sera directement affecté par une telle mesure, si elle est prise. De telles annonces nous mettent en difficulté car elles créent une forte incertitude sur l'approvisionnement en électricité, abondante, peu chère et décarbonée. Par ailleurs, l'excellence du personnel et les capacités d'investissement d'EDF sont pour le territoire un atout considérable. Les opérations "post-Fukushima" et de grand carénage représentent un investissement de 4 à 5 milliards d'euros et sont un puissant vecteur d'attractivité pour le littoral et le grand port maritime de Dunkerque. Le député rappelle également l'excellence française dans le domaine du nucléaire, dont l'intérêt au niveau mondial ne se dément pas. Il est, à ses yeux, indispensable de sortir de ces ambiguïtés qui nous affaiblissent. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il compte prendre afin de sécuriser l'avenir de la centrale nucléaire de Gravelines, pour les emplois et la capacité industrielle qui doivent se développer.

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis climatiques et énergétiques majeurs auxquels la France devra faire face dans les décennies à venir, le Gouvernement souhaite engager résolument une transition énergétique. Cette transition repose d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a été publiée au Journal Officiel le 18 août 2015, fixe l'objectif de limiter la part du nucléaire à 50 % de l'électricité produite en France à l'horizon 2025. Le Gouvernement souhaite mener un débat serein, cohérent et transparent sur l'évolution de notre mix électrique, dans le respect de la loi de 2015. La souveraineté énergétique de la France repose sur sa capacité à faire des choix en traitant toutes les énergies, en conjuguant la diversification du parc, la sécurité d'approvisionnement, l'anticipation des impacts économiques et sociaux, tant nationaux que locaux, et la nécessité d'avoir une électricité très majoritairement décarbonée, comme aujourd'hui. L'avenir de la centrale nucléaire de Gravelines, comme celui des 18 autres centrales en activité, s'inscrira plus globalement dans le cadre de ce débat. Ce dernier sera mené au travers de l'élaboration de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, dont les travaux aboutiront à fin 2018, par l'intermédiaire d'un dialogue renforcé avec tous les acteurs : syndicats, industriels, associations et consommateurs. Dans ce cadre, tous les scénarios devront être mis sur la table pour éclairer la décision. Quelques critères fondamentaux guideront le choix que devra faire le Gouvernement : l'exigence absolue de sûreté, garantie par l'indépendance et la transparence de l'Autorité de sûreté nucléaire, le souci de garantir la sécurité d'approvisionnement, la volonté de mobiliser tout le potentiel des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et une attention particulière aux emplois et au tissu industriel de la filière nucléaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 990

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4352

Réponse publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 5017